



L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	48
Absents :	20	- dont POUR :	47
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	1
Absents SANS pouvoir	7	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISSSE Patrick (*arrivé point 14*)
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
M. MASSIP Frédéric
Mme MILESI Véronique
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian

Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PAIGNON Laurence
M. SEBBAH Didier
Mme STELLA Aurore

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-163

RESSOURCES HUMAINES – Actualisation du schéma
de la mutualisation

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le Code général de la Fonction Publique ;*
- *Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;*
- *Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023-105 en date du 29 juin 2023 portant actualisation du schéma de mutualisation ;*
- *Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2024-177 en date du 11 décembre 2024 portant actualisation du schéma de mutualisation conseil en droit des sols ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 18 septembre 2025 ;*
- *Vu l’avis du comité social territorial en date du 2 octobre 2025.*

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse et la Ville de Cavaillon sont engagées dans un schéma de mutualisation.

La mutualisation entre LMV et la Ville de Cavaillon s’inscrit dans une démarche de coopération renforcée visant à optimiser les ressources et les compétences au bénéfice des deux entités. Plusieurs directions (directeurs, chefs de service et agents) sont ainsi mutualisées, permettant un partage efficace des expertises et une coordination accrue des actions. Ce dispositif favorise une gestion plus agile et rationnelle des missions, tout en respectant les prérogatives propres à chaque entité. En s’appuyant sur le principe de subsidiarité, cette organisation garantit que les décisions restent proches des territoires concernés, tout en bénéficiant des synergies créées par la mise en commun des moyens.

Depuis 2018, la mutualisation se poursuit et s’adapte. Les postes concernés sont les suivants :

Intitulé poste	Service	Quotité ville	Quotité LMV
Directrice Générale des Services - DGS	Direction Générale	50 %	50 %
Directeur des services techniques - DGST	Technique	50 %	50 %
Directrice des Finances - DGA	Finances	50 %	50 %
Directrice du Pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse - DGA	Petite enfance	50 %	50 %
Directrice développement urbain et inclusion sociale	Redynamisation urbaine	50 %	50 %
Directeur(rice) des Ressources Humaines	RH	50 %	50 %
Assistante de Direction	RH	50 %	50 %
Responsable pilotage et projets transversaux RH	RH	50 %	50 %

Responsable service développement des compétences et talents	RH	50 %	50 %
Chargé développement compétences et accompagnement mobilités	RH	50 %	50 %
Responsable prévention et santé au travail	RH	50 %	50 %
Assistant prévention et santé au travail	RH	50 %	50 %
Psychologue-ergonome (poste vacant)	RH	50 %	50 %

Lorsque les agents sont fonctionnaires, la mutualisation se concrétise par une mise à disposition entre les deux collectivités selon la quotité ci-dessus et avec l'établissement d'une convention type annuelle.

Lorsqu'il s'agit de contractuels, la mutualisation s'opère par l'établissement de deux contrats.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,
(1 voix CONTRE : Mme NALLET Christine)

- **APPROUVE** le schéma de mutualisation ci-dessus avec les quotités susmentionnées ;
- **APPROUVE** les conventions de mutualisation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ou tout document se rapportant à cette décision.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



